

Tout savoir sur le déneigement dans l'arrondissement



1 Avant la chute de neige

Les responsables des travaux publics consultent régulièrement les prévisions météorologiques. Ils planifient ainsi une stratégie d'intervention avant le début d'une précipitation annoncée. Ils organisent aussi le déploiement des équipes de déneigement et s'assurent de la préparation des appareils dans les garages.

2 Après la chute de neige



Moins de 2,5 cm de neige Épandage

Des appareils prennent rues et trottoirs d'assaut pour épandre des fondants et des abrasifs.



Plus de 2,5 cm de neige Déblaiement

On déblaie les rues et les trottoirs en tassant la neige en bordure de rue pour favoriser la libre circulation des piétons et des automobilistes. Le déblaiement se fait en continu au cours d'une précipitation ainsi que dans les heures qui suivent. Le déblaiement est généralement accompagné parallèlement par une opération d'épandage de fondants et d'abrasifs.



Plus de 15 cm de neige Chargement

Quand il y a plus de 15 cm de neige au sol, l'arrondissement décrète une opération de chargement de la neige. Avant de l'amorcer, il faut terminer le déblaiement des rues et des trottoirs. Il faut aussi installer des panneaux d'interdiction de stationner pour aviser les citoyens de déplacer leurs véhicules. Une fois ces étapes réalisées, on procède au chargement et on commence à souffler la neige dans les camions. Ces camions transportent ensuite la neige vers les sites d'élimination.



Tempêtes de plus de 30 cm de neige

Lors des tempêtes de plus de 30 cm, il devient difficile pour les chenillettes de déblayer correctement certains trottoirs trop enneigés. Les possibilités de stationnement dans la rue deviennent rares. Plus que jamais, votre collaboration est requise! Utilisez les transports en commun pour vos déplacements et surveillez la signalisation de stationnement. Si vous avez une entrée ou un garage, assurez-vous d'y garer votre véhicule plutôt que de le laisser dans la rue.

Du NOUVEAU cet hiver

Les opérations de déneigement dans l'arrondissement sont le fruit d'un travail d'équipe entre les secteurs public et privé afin de déneiger les rues et les trottoirs dans les meilleurs délais. La Direction des travaux publics de l'arrondissement a profité de l'octroi des nouveaux contrats de déneigement pour la période 2010-2013 afin d'apporter quelques changements qui maximiseront l'efficacité des différentes opérations:

- Un nouveau découpage stratégique du territoire minimisera les durées des déplacements des appareils

de déneigement de l'arrondissement vers les garages et les sites d'élimination de la neige.

- Une attention accrue sera portée aux trottoirs et, grâce aux nombreux appareils qui seront affectés à l'épandage de fondants et d'abrasifs sur ceux-ci, nous sommes confiants que les citoyens constateront une nette amélioration en ce domaine.
- Les équipes de déneigement pourront également compter sur une souffleuse additionnelle en période de chargement de la neige.

Durée d'une opération de chargement

Voici les durées moyennes d'une opération de chargement en fonction des quantités de neige accumulées au sol. Veuillez noter que ces durées peuvent varier selon la densité de la neige* ou s'il y a une précipitation additionnelle**.

Accumulation au sol

15 à 20 cm	4 jours
20 à 25 cm	5 jours
25 à 30 cm	6 jours
30 à 35 cm	7 jours
35 à 40 cm	8 jours

- * **Densité de la neige:**
Une neige plus dense requiert un plus grand nombre de camions de transport pour

couvrir la même superficie de rue. Le chargement prend donc plus de temps.

- ** **Précipitation additionnelle:**
Si une opération de chargement est en cours et qu'il y a une nouvelle précipitation de neige, il faut interrompre le chargement. Pourquoi? Parce que ce sont les mêmes appareils et travailleurs qui doivent reprendre le déblaiement des rues et trottoirs ainsi que l'épandage de fondants et d'abrasifs. Ces actions sont prioritaires, car elles permettent aux piétons et aux automobilistes de continuer à circuler. L'opération de chargement reprend son cours par la suite.



Véhicules remorqués pour permettre le passage des équipes de déneigement:

Info-remorquage 514 872-3777 ou ville.montreal.qc.ca/inforemorquage

Le déneigement de l'arrondissement en chiffres

228 km de rues à déneiger

449 km de trottoirs à déneiger

Un budget annuel de plus de **7 M\$**

En moyenne, l'arrondissement remplit de neige **25 000** camions de transport par hiver. Ceux-ci transportent la neige jusque dans les sites d'élimination.



Gardez vos distances

Les opérations de déneigement dans l'arrondissement requièrent l'utilisation de nombreux camions et d'appareils spécialisés. Les membres des équipes de déneigement vous prient de toujours conserver une distance sécuritaire avec leurs imposants véhicules. Cette mesure de sécurité s'adresse tant aux piétons qu'aux automobilistes et aux cyclistes.

Quoi faire avec votre neige

Saviez-vous qu'il est interdit de pousser la neige provenant d'une propriété privée jusque sur la voie publique ?

En ne poussant pas votre neige sur le trottoir et dans la rue, vous permettez aux piétons de circuler librement et aux automobilistes de trouver des espaces de stationnement plus facilement. Rappelez-vous que plusieurs résidents n'ont pas la chance d'avoir une entrée privée pour y garer leur voiture. Le respect de la réglementation

accélère également les opérations de chargement de la neige.

Pour éviter de commettre une infraction, vous devez pelleter ou souffler la neige de votre entrée sur votre terrain. Si vous utilisez les services d'un entrepreneur privé en déneigement, assurez-vous de lui spécifier de garder votre neige **sur votre terrain** et de ne pas la pousser sur le trottoir et dans la rue.

Possibilité d'obtenir un permis

S'il manque d'espace sur votre terrain pour y déposer votre neige, vous pouvez effectuer

une **demande de permis pour déposer votre neige dans la rue**. Une telle demande doit se faire en personne au bureau Accès Montréal de l'arrondissement.

Le coût du permis dépend de votre type d'immeuble et de la superficie à déneiger. Vous devez fournir les dimensions de cette superficie — avec photo ou croquis — au moment d'effectuer votre demande de permis.

Les coordonnées et les heures d'ouverture du bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce sont indiquées à la page 2 de ce bulletin.

Les parcours et les priorités

Les parcours de chargement sont déterminés à l'avance selon des priorités établies. Des critères d'efficacité et de continuité opérationnelles sont également pris en considération dans le choix des parcours.

Voici quelques exemples de priorités en matière de déneigement: artères principales de l'arrondissement; services de sécurité publique (police, pompiers); accès d'urgence aux hôpitaux; circuits d'autobus et accès aux stations de métro; voies de service autoroutières; établissements d'enseignement; rues à forte densité de logements et de population; rues avec pentes importantes; etc.